



République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 17 mars 2025

Membres en exercice :
8

Présents : 6

Votants: 8

Pour: 5

Contre: 2

Abstentions: 1

Date de la convocation: 10/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM

Présents : Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI

Absents excusés représentés: Pierre ELLMANN par Franck LOUTRE, Yannick MARTIN par Franck LOUTRE

Absents excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG

Délibération n° 2025_03_01

Objet: Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose de nommer Mme Véronique GILLES, secrétaire général de Mairie présente, comme secrétaire de cette séance. Code l'article L2541-6 du CGCT.
Mme Fanny HAESSIG se porte volontaire pour assurer cette fonction.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Lorraine.
Mme Fanny HAESSIG est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal du 17 Mars 2025.

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture et publication sur le site internet de la Commune le 20 mars 2025

Ont signé
POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Berling le 20 mars 2025
Le Maire, Ernest HAMM Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG



[Handwritten signature of Fanny Haessig]

AGEDI Dépôt Sous préfecture de Sarrebourg
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2025 057-215700642-20250317-2025_03_01-DE



République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 17 mars 2025

Membres en exercice :
8

Date de la convocation: 10/03/2025

Présents : 6

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM

Votants: 8

Présents : Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI

Pour: 2

Absents excusés représentés: Pierre ELLMANN par Franck LOUTRE, Yannick MARTIN par Franck LOUTRE

Contre: 5

Absents excusés:

Abstentions: 1

Absents:

Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG

Délibération n° 2025_03_02

Objet: Approbation du PV de la séance du 09 Janvier 2025

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Procès-verbal du 09 Janvier 2025. Il expose le Procès-Verbal élaboré par la secrétaire de séance présentant les extraits de P.V. transmis par mail le 16 mars 2025 avec une erreur et des oublis.

Il rappelle, comme à chaque fois, que pour élaborer un PV normalement, la ou le secrétaire de séance devrait se présenter en mairie afin de le rédiger ensemble avec le Maire et la secrétaire générale.

Le Maire soumet pour approbation le PV élaboré par le Président Maire et la secrétaire générale de mairie, rectifié et finalisé.

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture et publication sur le site internet de la Commune le 24 mars 2025

Ont signé
POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Berling le 24 mars 2025
Le Maire, Ernest HAMM

Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG





République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 17 mars 2025

Membres en exercice :
8

Date de la convocation: 10/03/2025

Présents : 6

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM

Votants: 8

Présents : Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI

Pour: 3

Absents excusés représentés: Pierre ELLMANN par Franck LOUTRE, Yannick MARTIN par Franck LOUTRE

Contre: 5

Absents excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG

Délibération n° 2025_03_03

Objet: Budget principal : approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2024 de la commune transmis par le receveur municipal. Il invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget Principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	15 751.01	214 738.43	230 489.44
Dépenses	165 967.16	186 082.90	352 050 .06
Résultat propre de l'exercice	-150 216.15	28 655.53	-121 560.62
Report de l'exercice 2023	127 188.00	222 100.48	349 288.48
Résultat de clôture 2024	-23 028.15	250 756.01	227 727.86

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture et publication sur le site internet de la Commune le 20 mars 2025

Ont signé
POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Berling le 20 mars 2025
Le Maire, Ernest HAMM Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG





République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 17 mars 2025

Membres en exercice :
8

Date de la convocation: 10/03/2025

Présents : 6

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM

Votants: 7

Présents : Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI

Pour: 2

Absents excusés représentés: Pierre ELLMANN par Franck LOUTRE, Yannick MARTIN par Franck LOUTRE

Contre: 5

Absents excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG

Délibération n° 2025_03_04

Objet: Budget principal : approbation du compte administratif 2024

M. le Maire quitte la séance et laisse la présidence à l'adjoint Grégory MOTSCH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Budget Principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	15 751.01	214 738.43	230 489.44
Dépenses	165 967.16	186 082.90	352 050 .06
Résultat propre de l'exercice	-150 216.15	28 655.53	-121 560.62
Report de l'exercice 2023	127 188.00	222 100.48	349 288.48
Résultat de clôture 2024	-23 028.15	250 756.01	227 727.86

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

227 727.86 € Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture et publication sur le
site internet de la Commune

le 20 mars 2025
AGEDI
Dépôt Sous préfecture de Sarrebourg

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/03/2025
057-215700642-20250317-2025_03_04-DE

Ont signé
POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Berling le 20 mars 2025
Le Maire, Ernest HAMM

Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG



Fanny Haessig